

Vœu contre la cession des centres de santé de la Croix Rouge au secteur lucratif privé

Conseils d'arrondissement du 13^e et du 20^e et Conseil de Paris

Sollicités par les représentantes des salariés cet été, les maires du 13^e et du 20^e arrondissements de Paris ont été informés de la prochaine cession de l'ensemble des centres de santé de la Croix rouge française, dont deux sont situés sur le territoire parisien.

Dans le 13^e, le centre situé aux Olympiades est composé de 22 personnels, enregistre 7000 passages au dernier semestre pour un chiffre d'affaires de 635 000 euros et accueille 14% de sa patientèle en CMU, AME ou ALD. Il est par ailleurs le seul centre parisien en soin de pédodontie conventionné en secteur 1.

Dans le 20^e, avec 8 cabinets médicaux, 5 fauteuils dentaires et une aile radiologie, le centre de santé du 89 rue Haxo est une institution incontournable des soins de santé dans le quartier Télégraphe Saint-Fargeau. En un semestre, ce sont 6.400 patients et près de 10.000 passages en médecine générale, 2.000 patients en soin dentaire qui montrent l'attachement des habitants à ce centre. Parmi ces patients, près de 20 % bénéficient de la CMU et 3 % de l'AME.

Ces données sont preuves d'une qualité de soins dispensés et de la nécessité absolue de maintenir de tels centres sur nos territoires-

Après les cessions d'il y a deux ans des établissements médico-sociaux de la Croix Rouge ainsi que la vente de l'Hôpital des Peupliers – réalisée contre la parole donnée par la direction aux élus locaux – ces nouvelles cessions interrogent sur la stratégie et le projet médical de la Croix Rouge. Une situation d'autant plus inquiétante que les élus locaux n'ont pas été informés ni consultés sur ces nouvelles cessions, alors même qu'elles constituent des enjeux majeurs de santé publique.

Sur sollicitation des maires et de leurs élus en charge de la santé, la Croix Rouge a indiqué avoir trouvé un repreneur dans le secteur lucratif privé, sans communiquer son identité. Cette opacité ne peut qu'inquiéter les personnels, les habitants comme les élus, pour qui la cession à un tel repreneur ne pourra qu'atteindre la vocation sociale de ces centres.

En conséquence, les Conseils d'arrondissements du 13^e et du 20^e formulent le vœu :

- **Que la Croix Rouge communique l'identité du repreneur confirmé ;**
- **Que d'autres pistes hors du secteur lucratif privé soient étudiées ;**
- **Que le projet de la Croix Rouge française à Paris retrouve le chemin de l'action médico-sociale de proximité.**